



**Direction Générale des
Services du Département**

Direction des Routes et des Transports

SGER/Bureau de l'Exploitation et de la
Sécurité Routière

Affaire suivie par : C. Defontaine
Poste: 73.16

2011-CP-3818

RAPPORT A LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 16 septembre 2011

**PROGRAMME 2011 D'AIDE AUX PROJETS LOCAUX DE CIRCULATIONS DOUCES
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX COMMUNES DE BUC ET DE VIROFLAY**

Politique sectorielle	: Réseaux et Infrastructures	
Secteur d'intervention	: Routes et Voirie	
Programme	: Circulations douces	
	Données financières	
	AP 2010	CP 2011
Montant actualisé	2 000 000	860 000
Montant déjà engagé	1 309 936	141 508
Montant disponible	690 064	718 492
Montant réservé pour ce rapport	43 200	43 200

AP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013	CP 2014
2 000 000 €	860 000 €	700 000 €	400 000	40 000

Depuis 2006, le Département a mis en place une politique de développement des circulations douces pour favoriser l'utilisation de modes de transport alternatifs à la voiture, notamment grâce aux aménagements en faveur des circulations douces le long des routes départementales hors agglomération mais aussi par le biais de subventions en faveur des projets locaux de circulations douces.

Cette politique s'est renforcée avec l'adoption du Schéma Départemental Véloroutes et Voies Vertes (SDVVV) le 18 juin 2010. Les itinéraires véloroutes voies vertes départementaux permettront ainsi le développement des déplacements cyclables, du tourisme et la mise en valeur du patrimoine des Yvelines. Ils s'intègrent également à des itinéraires à vocation régionale, nationale voire internationale, avec par exemple l'itinéraire véloroute Londres-Paris qui traverse les Yvelines de Chatou à Conflans-Sainte-Honorine, ou encore Paris-Rouen qui suit toute la vallée de Seine dans les Yvelines.

Dans le cadre du dispositif d'aides aux communes et structures intercommunales, 2 dossiers font l'objet du présent rapport :

- Commune de Viroflay – hors SDVVV

Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma intercommunal de circulations douces à l'échelle de la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc, il est prévu la réalisation d'un aménagement cyclable le long de la RD 10, rue du Général Leclerc, sur une centaine de mètres requalifiés concomitamment à la création d'une nouvelle résidence de logements. Ce projet s'inscrit par ailleurs dans la démarche globale de requalification de l'avenue du Général Leclerc qui prévoit l'intégration d'une piste cyclable sur l'ensemble de son linéaire

Ce projet prévoit ainsi la création de 100 m de pistes cyclables unidirectionnelles et représentant un montant de 21 700 € HT.

Le montant maximum de la subvention départementale est fixé à **6 000 €** (30 % de la dépense subventionnable plafonnée à 20 000 € HT).

- Commune de Buc – hors SDVVV

Dans le cadre du réaménagement de la RD938 (rue Louis Blériot) dans la traversée de Buc, la commune souhaite réaliser un projet en faveur des circulations douces. Une piste cyclable unidirectionnelle est ainsi créée entre les rues Jules de la Boulinière et d'Alsace-Lorraine. L'itinéraire qu'emprunteront les cyclistes dans le sens retour (depuis Versailles) fera l'objet d'un aménagement spécifique le long de voies communales adjacentes à la rue Louis Blériot.

Ce réaménagement se déploie sur un linéaire de 620 ml, représentant un montant total de travaux de 396 392,50 € HT.

Le montant maximum de la subvention départementale est fixé à **37 200 €** (30 % de la dépense subventionnable plafonnée à 124 000 € HT).

Collectivité	Opération	Coût total de l'opération (HT en €)	Dépense subventionnable (HT en €)	Taux	Montant de la subvention maximale (HT en €)
Viroflay	Programme d'aménagements cyclables Non inscrit au SDVVV	21 700	20 000	30%	6 000
Buc	Programme d'aménagements cyclables Non inscrit au SDVVV	396 392,50	124 000	30%	37 200
TOTAL					43 200

En conséquence, si ces propositions vous agréent, je vous prie de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :

